



Consultation sur l'avenir de l'eau

Présentation du Conseil régional de l'environnement de Montréal
3 octobre 2023

L'eau ne s'arrête pas aux limites administratives

- une portée régionale plus affirmée
- des précisions sur les rôles et responsabilités
- des arrimages et collaboration

La résilience des milieux de vie comme élément central de la Stratégie

- Mettre en place les conditions favorables à un déploiement à large échelle des infrastructures vertes
- Prise en compte des multiples co-bénéfices

Une cohérence avec les plans existants et en élaboration

- Du PMAD au règlement d'urbanisme
- Le PUM 2050 : une occasion à ne pas manquer
- Plan de l'Eau, plan Nature, plan Climat

Une vision régionale et un cadre commun pour la gestion des eaux pluviales

- Systématiser et normaliser les pratiques
- Se donner un « plan de match » pour la prochaine décennie

Des actions à différents niveaux selon que l'on soit dans les nouveaux projets ou le cadre bâti existant :

- Réglementation (20-030)
- Incitatifs (jardins de pluie, déminéralisation)
- Taxes (surfaces imperméables)

Des efforts redoublés pour une gestion responsable de l'eau

- Mise à l'échelle des programmes d'accompagnement
- Réglementation : arrosage, besoin en eau des aménagements
- Information et sensibilisation des consommateurs
- Taxation des immeubles non-résidentiels

Embrasser notre insularité

- Se donner une vision pour l'accès à l'eau incluant l'identification des potentiels d'accès sur l'ensemble des berges de l'île ainsi qu'une séquence d'ouverture d'accès à l'eau d'ici 2030, prenant en compte l'équité territoriale ;
- Développer une stratégie de protection et d'acquisition des terrains riverains afin de renverser la tendance de privatisation des berges ;

Faire rayonner les initiatives inspirantes et faciliter l'accès aux ressources et outils

- Centraliser et faciliter l'accès aux programmes, outils, ressources techniques
- Ex. : Plateforme Règlement'action du CRE

Faire rapidement « atterrir » la Stratégie

- Plan(s) d'action
- Budget
- Échéancier
- Mécanisme de suivi (comité intersectoriel)

Merci

Le coefficient de biotope par unité de surface

- S'applique sur l'ensemble de la superficie de la propriété, bâti comme non bâti
- Requiert un effort égal pour tous les projets
- Permet une flexibilité dans le choix des aménagements adaptés au contexte pour atteindre le coefficient exigé